



RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE À TITRE EXPÉRIMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD

Liste des pièces à fournir

- **Carte d'identité**

Pour l'émission du titre pour le paiement du reste à charge (50 €), la complétude de la convention à valider et pour la vérification de l'identité à la remise du récupérateur

- **Justificatif d'adresse (- 3 mois)**

Pour confirmer que le bénéficiaire est résident de la CASUD. Document tel que : avis d'imposition, facture d'eau, facture d'électricité, facture de téléphone fixe/internet, ...

Sont exclus les attestations d'hébergement

- **Formulaire d'accord du propriétaire**

Si bénéficiaire est locataire du bien, il doit disposer de l'autorisation de son propriétaire pour installer le récupérateur d'eau de pluie (modèle fournis)

Principaux engagements

- **Paiement du reste à charge**

Paiement du reste à charge de 50 € sur la base du titre émis par la CASUD

- **Signature et respect de la convention et de la charte d'engagement**

Convention d'attribution : à signer et respecter ainsi que la charte d'engagement comprenant notamment : installer l'équipement dans les règles de l'art, utilisation de l'eau à usage unique d'arrosage extérieur, entretien et nettoyage de la cuve, ...

- **Utilisation des données personnelles**

Autoriser l'usage des données personnelles dans le cadre de cette opération comme spécifié dans le cadre de la convention

